



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de janvier 2019

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

	Evolution / Jan 2018	
Tués	1	↗ 0
Blessés	17	↘ 36
Accidents corporels	13	↗ 8

Janvier 2019

Direction
 Départementale
 des Territoires
 du Gers

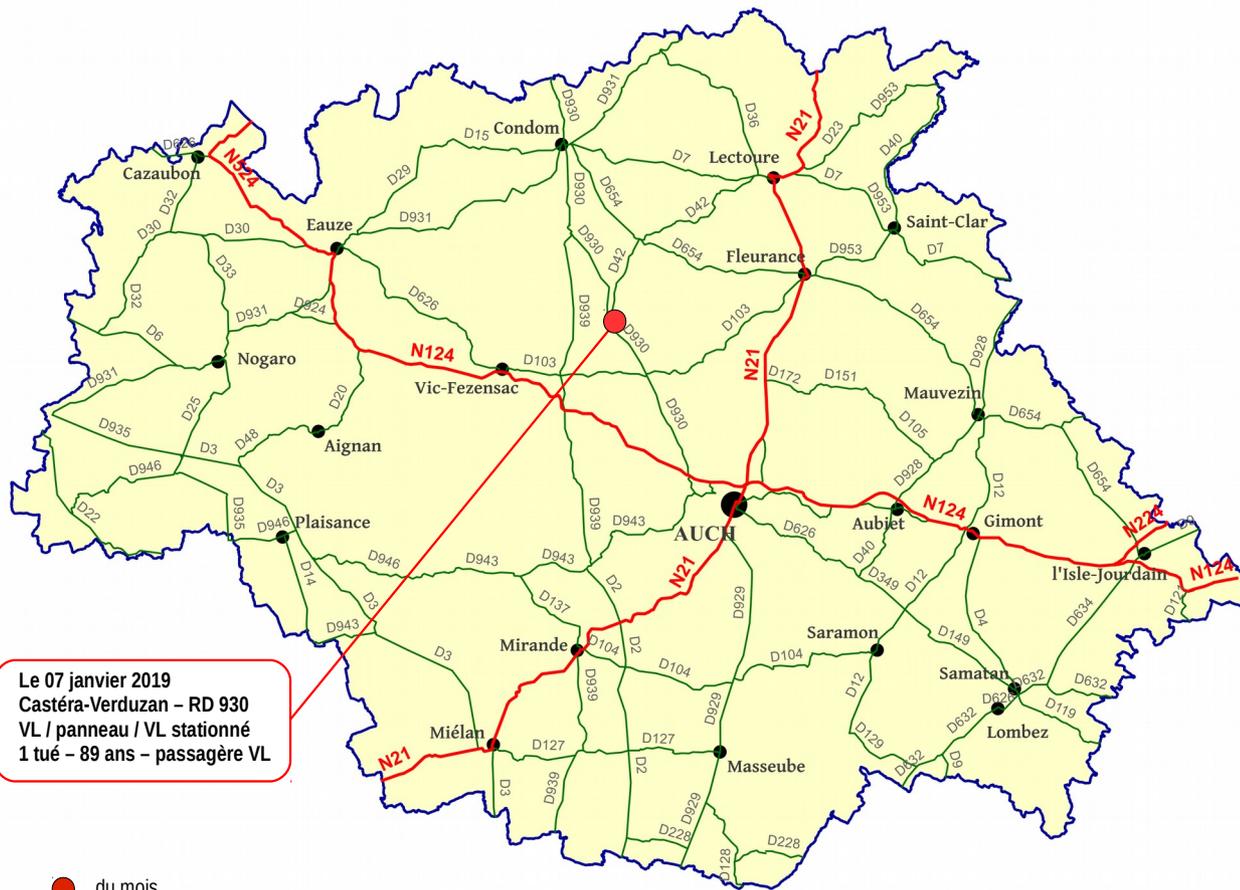
Observatoire
 Départemental
 Sécurité
 Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
 BP 342
 32 007 Auch Cedex
 Tél: 05 62 61 46 46
 Fax : 05 62 61 46 64

Parution
 Le 10 février 2019

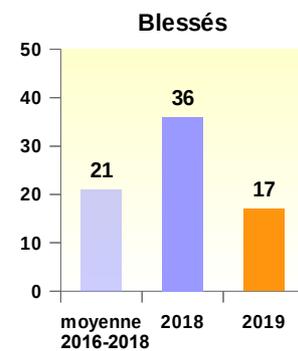
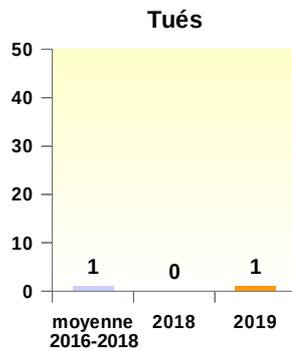
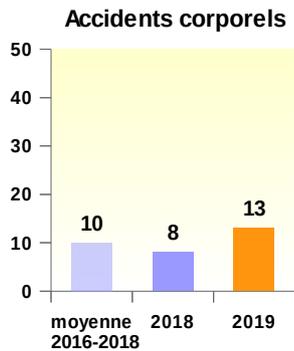
Accidents mortels 2019



Le 07 janvier 2019
 Castéra-Verduzan - RD 930
 VL / panneau / VL stationné
 1 tué - 89 ans - passagère VL

- du mois
- depuis le début de l'année

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Février 2018 - Janvier 2019	147	18	201
Février 2017 - Janvier 2018	157	14	192
Evolution	- 6 %	+ 29 %	+ 5 %

Conseils prévention

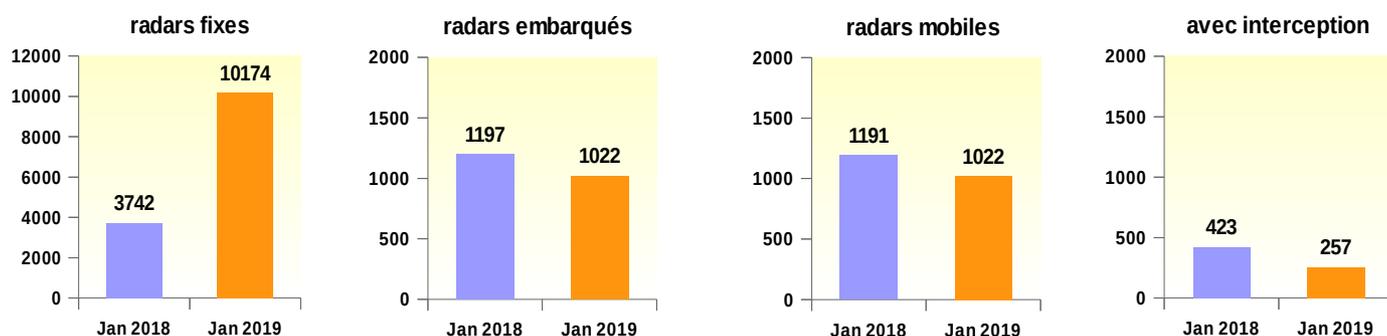
La conduite en période hivernale :

- **Avant le départ**, renseignez-vous sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation (chutes de neiges abondantes, verglas généralisé, ...). Si nécessaire ne pas hésiter à reporter votre déplacement.
- **En cas de chutes de neige**, la visibilité est fortement altérée :
 - allumez vos codes et vos feux anti-brouillard arrière,
 - réduisez fortement votre vitesse,
 - augmentez la distance avec le véhicule qui vous précède,
 - utilisez votre frein moteur et roulez sans à-coups.
- **Le verglas** se forme quand l'air est humide, la température proche de zéro degré et le sol froid. Même sur route sèche et par temps ensoleillé, des plaques de verglas peuvent surprendre le conducteur dans les endroits humides ou exposés au vent (creux, virages, ponts, fonds de vallées, lisières de forêts, ...) :
 - tenez compte des panneaux préventifs « verglas fréquents »,
 - réduisez progressivement votre vitesse,
 - évitez toute manœuvre brutale (freinage, accélération, coup de volant),
 - augmentez les distances de sécurité

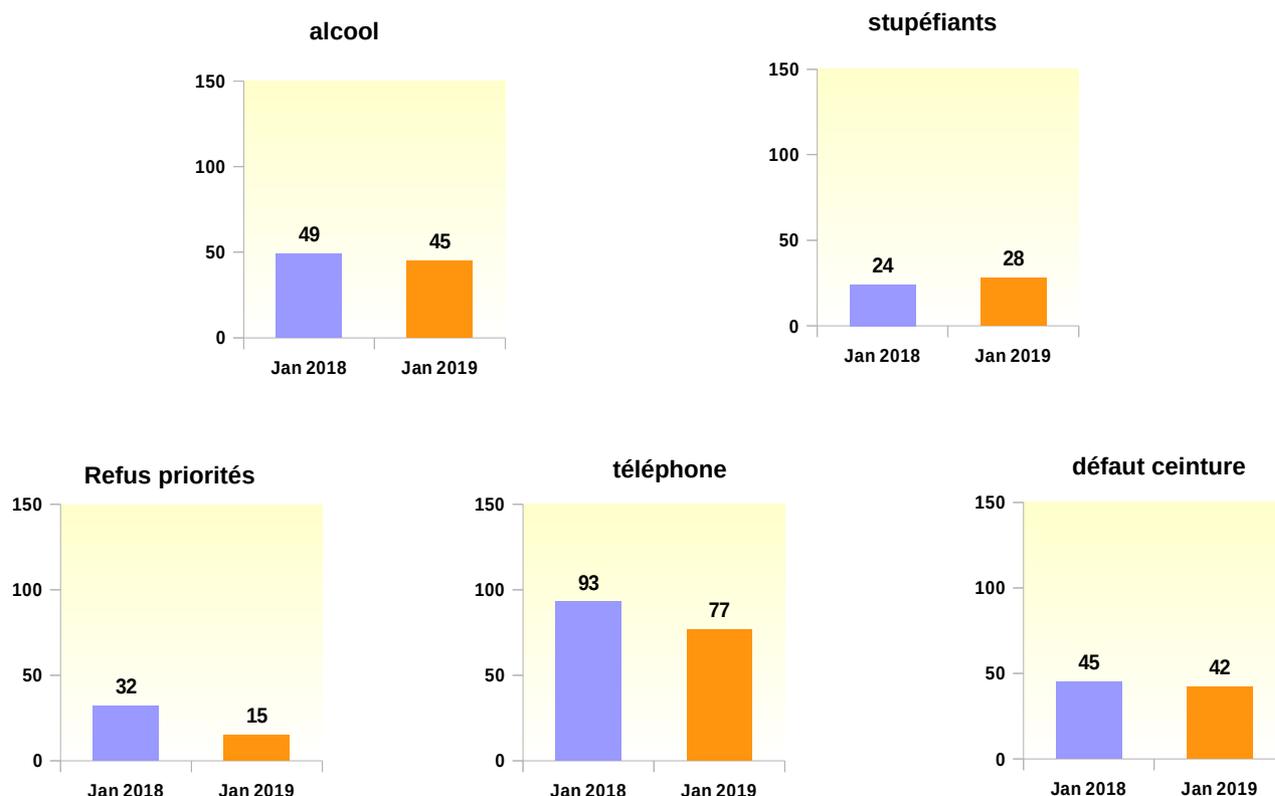
Si vous vous laissez surprendre par une plaque de verglas, conservez les roues de votre véhicule droites et surtout évitez de freiner.
- **Par temps de brouillard** :
 - allumez vos codes et vos feux anti-brouillard,
 - gardez une distance suffisante avec le véhicule qui vous précède,
 - respectez la règle des 3 V : Pour une Visibilité de 50 m, votre Vitesse ne doit pas être supérieure à 50 km/h, et vous devez conserver une distance de sécurité avec le Véhicule précédent de 50 m minimum.

Activités des forces de l'ordre – Janvier 2019

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Réglementation : selon le code de la route, le piéton est prioritaire aux abords des passages piétons et le non-respect de cette règle constitue un refus de priorité donnant suite à une amende et une perte de points.

Sanctions :

Depuis le 18 septembre 2018 (application du décret n°2018-975), les sanctions pour non respect des règles de priorité de passage aux piétons sont renforcées avec **une perte de 6 points** (au lieu de 4 auparavant).

L'amende forfaitaire est de 135€.

Ces sanctions peuvent être assorties **d'une suspension de permis d'une durée de 3 ans au plus**

Cette infraction peut désormais être constatée par l'intermédiaire de la vidéo-verbalisation et donc à distance.